Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 003-210302980-20221205-DEC202273-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

5 DEC 2022

DEC202273
FINANCES ;
Signature d'un devis pour la réalisation d'un diagnostic avant travaux amiante et plomb sur l'immeuble situé au 26 rue Antoine Fayard.

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros)

VU le devis de Créa Synergie en date du 1er décembre 2022

VU le projet de réhabilitation de locaux commerciaux au 26 rue Antoine Fayard

CONSIDERANT la nécessité de faire réaliser un diagnostic amiante et plomb du bâtiment situé au 26 rue Antoine Fayard (ancienne bijouterie Favier) en vu de lancer des marchés de travaux de réhabilitation,

CONSIDERANT que la proposition faite par la société Créa Synergie en date du 1er décembre 2022 est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du devis :

- Devis pour DAT Amiante et Plomb : 4 620 € TTC

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER

Roger LITAUDON